Image not found or type unknown

# Liquidation judiciaire et caution solidaire

Par **Maths**, le **06/02/2019** à **22:54**

Bonsoir , mon magasin d' optique à été mis en liquidation judiciaire il y a 5 ans . Nous avons été plusieurs à être victimes de 2 escrocs qui ont monté une franchise d' Opticiens sans lendemain . Mon mari et moi étions caution solidaire . Depuis mon mari , en invalidité de niveau 2 , a été licencié économique . Je n' ai jamais reçu la convocation au tribunal et la secrétaire du mandataire judiciaire a été incapable de me donner des explications et impossible d' avoir le dit mandataire au téléphone . J' ai pris un avocat qui m' a conseillé de laisser traîner mais maintenant la Banque me menace . Est ce possible de demander à la Banque de récupérer d' un coup l' argent nanti et de demander de payer le reste en plusieurs fois ? L' invalidité de mon mari peut elle être utilisée pour baisser la dette ?

Comment dois je " tourner" ma lettre ?

Un grand merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés